

Chef d'équipe en routes et structures (459-05)

Autres classes d'emploi du rangement 10 *

(*sous réserve des primes applicables en fonction des conditions de travail)

Modification aux taux et échelles de traitement

Date d'effet	Taux de majoration octroyée	Traité à la paie datée du
2023-04-01	Majoration de 6 % aux échelles de traitement	2024-10-03
2024-04-01	Majoration de 2,80 % aux échelles de traitement	2024-10-03
2025-04-01	Majoration de 2,60 % aux échelles de traitement	En temps réel
2026-04-01	Majoration de 2,50 % aux échelles de traitement	En temps réel
2027-04-01	Majoration de 3,50 % aux échelles de traitement	En temps réel

- ❖ Les dates peuvent différer en fonction de votre période d'emploi dans le corps d'emploi concerné
- ❖ Il pourrait y avoir un écart de quelques sous entre les calculs suivants et votre bulletin de paie dû aux arrondis.
- ❖ Pour déterminer votre nouveau taux horaire, vous devez vous référer à votre convention collective
- ❖ Les journées fériées sont incluses aux calculs
- ❖ Les calculs sont effectués jusqu'au 18 septembre inclus, car à partir du 19 septembre 2024, les taux de salaire appliqués étaient ceux de la convention collective 2023-2028
- ❖ Les dates de fin de certains gains sont le 2024-10-03. Cette date représente la date de fin de la période du traitement de la rétroactivité salaire, mais le paiement est bien jusqu'au 18 septembre inclus.
- ❖ Pour certains codes de gains, les sommes versées sont divisées par année civile afin de respecter les gains dans une même année civile pour le régime de retraite

CHANGEMENT DE SALAIRE
OUVRIER - CONVENTION COLLECTIVE 2023-2028
EXPLICATIONS DES GAINS - PAIE DU 3 OCTOBRE 2024

Codes de gain et libellé	Explication
A015 Ajustement au salaire régulier	Si vous étiez dans le corps d'emploi visé durant cette période, le système calcule l'écart entre l'ancien taux horaire et le nouveau taux horaire multiplié par le nombre d'heures rémunérées reçu en salaire régulier entre les deux dates en excluant les absences sans solde et les absences indemnisées durant la période de référence. <u>Période du 2023-04-01 au 2023-12-31 inclusivement</u> ➤ Information sur les heures régulières • Ancien taux horaire : 26,88 \$ • Nouveau taux horaire : 28,50 \$ • Écart entre les taux horaires : 28,50 \$ - 26,88 \$ = 1,62 \$ • Période du 2023-04-01 au 2023-12-31 = 195 jours x 7,75 heures = 1 511,25 heures • Montant à verser : 1 511,25 heures x 1,62 \$ = 2 448,23 \$ ➤ Montant total période du 2023-04-01 au 2023-12-31 • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-04-01 au 2024-01-01 • 2 448,23 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	Si vous étiez dans le corps d'emploi visé durant cette période, le système calcule l'écart entre l'ancien taux horaire et le nouveau taux horaire multiplié par le nombre d'heures rémunérées reçu en salaire régulier entre les deux dates en excluant les absences sans solde et les absences indemnisées durant la période de référence. Puisqu'il y a deux changements de taux dans cette période, le système fait deux calculs, mais il les additionne pour effectuer un seul versement touchant l'année 2024. <u>Période du 2024-01-01 au 2024-09-19 (2 calculs seront nécessaires pour établir le montant total)</u> 1^{er} Calcul : <u>Période du 2024-01-01 au 2024-03-31 inclusivement</u> ➤ Information sur les heures régulières • Ancien taux horaire : 26,88 \$ • Nouveau taux horaire : 28,50 \$ • Écart entre les taux horaires : $28,50 \\$ - 26,88 \\$ = 1,62 \\$ • Période du 2024-01-01 au 2024-03-31 = 65 jours x 7,75 heures = 503,75 heures • Montant à verser : 503,75 heures x 1,62 \$ = 816,08 \$ 2^e Calcul : <u>Période du 2024-04-01 au 2024-09-18 inclusivement</u> ➤ Information sur les heures régulières • Ancien taux horaire : 26,88 \$ • Nouveau taux horaire : 29,30 \$ • Écart entre les taux horaires : $29,30 \\$ - 26,88 \\$ = 2,42 \\$ • Période du 2024-04-01 au 2024-09-18 = 123 jours x 7,75 heures = 953,25 heures • Montant à verser : 953,25 heures x 2,42 \$ = 2 306,87 \$ ➤ Montant total à verser en A015 après les 2 calculs pour la période du 2023-12-28 au 2024-09-18 inclusivement • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2024-01-01 au 2024-09-19 • $816,08 \\$ + 2\ 306,87 \\$ = 3\ 122,95 \\$

Codes de gain et libellé	Explication
A011 Prestation d'assurance traitement	Si vous avez reçu des prestations durant la période visée par les changements de salaire, le système calcule les prestations que vous avez reçues, refait le calcul selon votre nouveau taux et verse la différence en inscrivant les dates concernées par l'ajustement c'est-à-dire selon la ou les périodes durant lesquelles vous avez bénéficié de ces prestations. <u>Exemple : Période d'assurance-salaire du 2023-06-01 au 2023-08-04 inclusivement</u> ➤ Information sur l'absence : • Date de début de l'absence : 2023-06-01 • Date de fin de l'absence : 2023-08-04 • Ancien taux horaire : 26,88 \$ • Nouveau taux horaire : 28,50 \$ • Pourcentage de la prestation : 66^{2/3} % ➤ Information sur la prestation : • Ancienne prestation : 26,88 \$ x 77,5 heures = 2 083,20 \$ x 66,6667 % = 1 388,80 \$ prestations par période/paie • Nouvelle prestation : 28,50 \$ x 77,5 heures = 2 208,75 \$ x 66,6667 % = 1 472,50 \$ prestations par période/paie • Différence prestations par période : 1 472,50 \$ - 1 388,80 \$ = 83,70 \$ par période/paie ➤ Calcul à effectuer : • Période du 2023-06-01 au 2023-08-04 = 47 jours / 10 jours par paie = 4,7 périodes de paie • 83,70 \$ x 4,7 paies = 393,39 \$ sera versé sous le code de gain A011 • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-06-01 au 2023-08-07

Codes de gain et libellé	Explication
A020 Ajustement aux heures supplémentaires (A030)	Pour chaque heure supplémentaire payée durant la période visée par les changements de salaire, le système fait le calcul de la différence entre votre ancien taux horaire et votre nouveau taux horaire et verse les ajustements en fonction de ces nouveaux calculs. <u>Exemple : Période du 2023-05-06 au 2023-11-21 inclusivement</u> ➤ Information sur les heures supplémentaires • Période du 2023-05-06 au 2023-11-21 = 26 heures de temps supplémentaire (A030) ➤ Information sur les taux horaires • Ancien taux horaire : 26,88 \$ • Ancien taux horaire majoré : 26,88 \$ x 1.5 = 40,32 \$ • Nouveau taux horaire : 28,50 \$ • Nouveau taux horaire majoré : 28,50 \$ x 1.5 = 42,75 \$ ➤ Calcul à effectuer • Nouveau taux horaire majoré - Ancien taux horaire majoré : 42,75 \$ - 40,32 \$ = 2,43 \$ • Nombres d'heures x différence de taux : 26 heures x 2,43 \$ = 63,18 \$ sera versé sous le code de gain A020 • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-05-06 au 2023-11-21
A085/B085 Traitement différé	Si vous avez bénéficié d'une option de congé sans traitement à traitement différé (CSTTD) durant la période de référence, les gains A085 versés durant votre congé ainsi que les récupérations sous le code B085 effectuées sur vos paies au cours de l'option ont été recalculés sur la base de votre / vos nouveaux taux de traitement et en fonction du pourcentage de votre option. Exemple : Calcul pour une option de 2 ans du 2023-04-01 au 2025-04-01 avec congé de 6 mois du 2023-04-01 au 2023-10-01 à 75 % <u>Période du congé (A085) : 2023-04-01 au 2023-10-01 inclusivement :</u> ➤ A085 versé durant le congé • Ancien taux : 26,88 \$/heure x 77,5 heures = 2 083,20 \$ x 75 % = 1 562,40 \$ par paie • Nombre de paies du 2023-04-01 au 2023-10-01 = 130 jours / 10 jours par paie = 13 périodes de paie • 1 562,40 \$ x 13 périodes de paie = 20 311,20 \$ ➤ A085 qui aurait dû être versé durant le congé • Nouveau taux : 28,50 \$/heure x 77,5 heures = 2 208,75 \$ x 75 % = 1 656,56 \$ par paie • Nombre de paies du 2023-04-01 au 2023-10-01 = 130 jours / 10 jours par paie = 13 périodes de paie • 1 656,56 \$ x 13 périodes de paie = 21 535,28 \$ ➤ Différence à verser en A085 : 21 535,28 \$ - 20 311,20 \$ = 1 224,08 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	<u>Période de récupération durant la présence au travail (B085) : 2023-10-02 au 2024-09-18 inclusivement</u> <u>B085 récupéré pendant la période du :</u> ➤ 2023-10-02 au 2024-03-31 inclusivement : • Ancien taux : 26,88 \$/heure x 77,5 heures = 2 083,20 \$ x 25 % = 520,80 \$ par paie • Nombre de paies du 2023-10-02 au 2024-03-31 = 130 jours / 10 jours par paie = 13 périodes de paie • 520,80 \$ x 13 périodes de paie = 6 770,40 \$ ➤ 2024-04-01 au 2024-09-18 inclusivement : • Ancien taux : 26,88 \$/heure x 77,5 heures = 2 083,20 \$ x 25 % = 520,80 \$ par paie • Nombre de paies du 2024-04-01 au 2024-09-18 = 123 jours / 10 jours par paie = 12,3 périodes de paie • 520,80 \$ x 12,3 périodes de paie = 6 405,84 \$ ➤ Montant total de B085 récupéré entre le 2023-10-02 et le 2024-09-18 • 6 770,40 \$ + 6 405,84 \$ = 13 176,24 \$ <u>B085 qui aurait dû être récupéré pendant la période du :</u> ➤ 2023-10-02 au 2024-03-31 inclusivement : • Nouveau taux : 28,50 \$/heure x 77,5 heures = 2 208,75 \$ x 25 % = 552,19 \$ par paie • Nombre de paies du 2023-10-02 au 2024-03-31 = 130 jours / 10 jours par paie = 13 périodes de paie • 552,19 \$ x 13 périodes de paie = 7 178,47 \$ ➤ 2024-04-01 au 2024-09-18 inclusivement : • Nouveau taux : 29,30 \$/heure x 77,5 heures = 2 270,75 \$ x 25 % = 567,69 \$ par paie • Nombre de paies du 2024-04-01 au 2024-09-18 = 123 jours / 10 jours par paie = 12,3 périodes de paie • 567,69 \$ x 12,3 périodes de paie = 6 982,59 \$ ➤ Montant total de B085 qui aurait dû être récupéré entre le 2023-10-02 et le 2024-09-18 : • 7 178,47 \$ + 6 982,59 \$ = 14 161,06 \$ Différence à récupérer B085 : 14 161,06 \$ - 13 176,24 \$ = 984,82 \$ <u>Informations se retrouvant sur le bulletin de paie</u> A085 avec les dates du congé (2023-04-01 au 2023-10-01) : 1 224,08 \$ B085 avec les dates de l'option (2023-04-01 au 2024-04-01) : 984,82 \$

Codes de gain et libellé	Explication
A069 Remplacement temporaire d'un ouvrier à taux supérieur	Si vous avez reçu des sommes pour un remplacement temporaire durant la période visée par les changements de salaire, nous ajustons le montant reçu selon le taux de majoration selon l'année du remplacement. Exemple : Employé ayant été en remplacement temporaire deux fois dans la période de référence Période du 2023-04-11 au 2023-10-09 Période du 2024-04-11 au 2024-05-01 <u>1^{er} remplacement temporaire :</u> ➤ <u>Montant de prime A069 reçu entre le 2023-04-11 et le 2023-10-09</u> 2023-04-11 au 2023-05-17 = 1 062,99 \$ 2023-05-18 au 2023-05-31 = 393,70 \$ 2023-06-01 au 2023-06-14 = 393,70 \$ 2023-06-15 au 2023-06-28 = 393,70 \$ 2023-06-29 au 2023-07-12 = 393,70 \$ 2023-07-13 au 2023-07-26 = 393,70 \$ 2023-07-27 au 2023-08-09 = 393,70 \$ 2023-08-10 au 2023-08-23 = 393,70 \$ 2023-08-24 au 2023-09-06 = 393,70 \$ 2023-09-07 au 2023-09-20 = 393,70 \$ 2023-09-21 au 2023-10-04 = 393,70 \$ 2023-10-05 au 2023-10-09 = 78,74 \$ Montant total reçu : 5 078,73 \$ ➤ <u>Calcul de l'ajustement pour les gains reçus</u> - Multiplier le montant reçu par le taux de majoration du 2023-04-01 : 5 078,73 \$ X 6% = 304,72 \$ Lors du remplacement temporaire, l'employé s'est absenté pour une journée sans solde, alors la prime doit être coupée d'une journée ➤ <u>Montant de prime B069 récupéré entre le 2023-04-01 et le 2023-12-31</u> - Code d'absence : 060 – Motif jugé valable par le sous-ministre - Date de l'absence : 16 juin 2023 - Montant de récupération : - 39,37 \$ ➤ <u>Calcul pour le montant récupéré</u> - Multiplier le montant récupéré par le taux de majoration du 2023-04-01 : 39,37 \$ X 6% = - 2,36 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	➤ <u>Information se retrouvant sur le bulletin de paie</u> - Montant versé sur la paie est de 304,74 \$ avec les dates suivantes 2023-04-11 au 2023-10-09. - Montant récupérer sur la paie est de 2,36 \$ avec les dates suivantes 2023-04-11 au 2023-10-08. <u>2^e remplacement temporaire :</u> ➤ <u>Montant de prime A069 reçu entre le 2024-04-11 et le 2024-05-01</u> 2024-04-08 au 2024-04-17 = 314,96 \$ 2024-04-18 au 2024-05-01 = 393,70 \$ Montant total reçu : 708,66 \$ ➤ <u>Méthode de calcul pour l'ajustement</u> - Multiplier le montant reçu par le taux de majoration du 2023-04-01 : $708,66 \\$ \times 6 \% = 42,52 \\$ - Additionner le montant total versé et le montant de majoration : $708,66 \\$ + 42,52 \\$ = 751,18 \\$ - Multiplier la somme de l'étape 2 par le taux de majoration du 2024-04-01 : $751,18 \\$ \times 2,8 \% = 21,03 \\$ ➤ <u>Information se retrouvant sur le bulletin de paie</u> - Montant versé sur la paie est de 63,55 \$ ($42,52 \\$ + 21,03 \\$) avec les dates du 2024-04-08 au 2024-05-02
A091 Avantages sociaux au départ - vacances	Calcul du gain sur la base du nouveau traitement moins le montant reçu à l'historique des gains. Exemple d'employé qui aurait 2 fins d'emploi dans la période de référence : <u>Calcul pour 1^{er} gain A091</u> ➤ <u>Information du gain</u> - Date de fin d'emploi : 2023-04-24 - Réserve de vacances payées : 77,5 heures - Montant versé : 2 218,83 \$ - Ancien taux horaire au moment du départ : 28,63 \$ - Nouveau taux horaire au moment du départ : 30,35 \$ ➤ <u>Calcul effectué</u> - Nouveau taux horaire - Ancien taux horaire : $30,35 \\$ - 28,63 \\$ = 1,72 \\$ - Différence de taux x nombres d'heures de la réserve payée : $1,72 \\$ \times 77,5 \text{ h} = 133,30 \\$ <u>Calcul pour le 2^e gain</u> ➤ <u>Information du gain</u> - Date de fin d'emploi : 2024-04-22

Codes de gain et libellé	Explication
	• Réserve de vacances : 38,75 heures • Montant versé : 1 041,60 \$ • Ancien taux horaire au moment du départ : 26,88 \$ • Nouveau taux horaire au moment du départ : 29,30 \$ ➤ Calcul effectué • Nouveau taux horaire - Ancien taux horaire : 29,30 \$ - 26,88 \$ = 2,42 \$ • Différence de taux x nombres d'heures : 2,42 \$ X 38,75 h = 93,78 \$ ➤ Information se retrouvant sur le bulletin de paie : • Code de gain A091 : 133,30 \$ + 93,78 \$ = 227,08 \$
A254 Prime d'attraction- rétention à pourcentage	Calcul du gain sur la base du nouveau traitement moins le montant reçu à l'historique des gains. <u>Période du 2023-04-01 au 2023-12-27 inclusivement</u> ➤ Montant reçu • Montant reçu par période de paie : 26,88 \$ X 77,5 h = 2 083,20 \$ x 10 % = 208,32 \$ • Période du 2023-04-01 au 2023-12-27 inclusivement = 193 jours / 10 jours par période de paie = 19,3 périodes de paie • 208,32 \$ x 19,3 périodes de paie = 4 020,58 \$ ➤ Montant qui aurait dû être reçu • Montant qui aurait dû être reçu par période de paie : 28,50 \$ X 77,5 h = 2 208,75 \$ x 10 % = 220,88 \$ • Période du 2023-04-01 au 2023-12-27 inclusivement = 193 jours / 10 jours par période de paie = 19,3 périodes de paie • 220,88 \$ x 19,3 périodes de paie = 4 262,98 \$ ➤ Montant à verser pour la période du 2023-04-01 au 2023-12-27 inclusivement • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-04-01 au 2023-12-28 • Montant versé : 4 262,98 \$ - 4 020,58 \$ = 242,40 \$ <u>Période du 2023-12-28 au 2024-09-18 (2 calculs seront nécessaires pour établir le montant total)</u> <u>1^{er} calcul (période du 2023-12-28 au 2024-03-31 inclusivement)</u> ➤ Montant reçu

Codes de gain et libellé	Explication
	• Montant reçu par période de paie : $26,88 \\$ \times 77,5 \text{ h} = 2\,083,20 \\$ \times 10 \% = 208,32 \\$ • Période du 2023-12-28 au 2024-03-31 = 67 jours / 10 jours par période de paie = 6,7 périodes de paie • $208,32 \\$ \times 6,7 \text{ périodes de paie} = 1\,395,74 \\$ ➤ Montant qui aurait dû être reçu • Montant qui aurait dû être reçu par période de paie : $28,50 \\$ \times 77,5 \text{ h} = 2\,208,75 \\$ \times 10 \% = 220,88 \\$ • Période du 2023-12-28 au 2024-03-31 = 67 jours / 10 jours par période de paie = 6,7 périodes de paie • $220,88 \\$ \times 6,7 \text{ périodes de paie} = 1\,479,90 \\$ ➤ Montant versé pour la période du 2023-12-28 au 2024-03-31 • $1\,479,90 \\$ - 1\,395,74 \\$ = 84,16 \\$ <u>2^e calcul (période du 2024-04-01 au 2024-09-18)</u> ➤ Montant reçu • Montant reçu par période de paie : $26,88 \\$ \times 77,5 \text{ h} = 2\,083,20 \\$ \times 10 \% = 208,32 \\$ • Période du 2024-04-01 au 2024-04-21 = 123 jours / 10 jours par période de paie = 12,3 périodes de paie • $208,32 \\$ \times 12,3 \text{ périodes de paie} = 2\,562,34 \\$ ➤ Montant qui aurait dû être reçu • Montant qui aurait dû être reçu par période de paie : $29,30 \\$ \times 77,5 \text{ h} = 2\,270,75 \\$ \times 10 \% = 227,08 \\$ • Période du 2024-04-01 au 2024-04-21 = 123 jours / 10 jours par période de paie = 12,3 périodes de paie • $227,08 \\$ \times 12,3 \text{ périodes de paie} = 2\,793,08 \\$ ➤ Montant versé pour la période du 2024-04-01 au 2024-07-09 • $2\,793,08 \\$ - 2\,562,34 \\$ = 230,74 \\$ <u>Montant total après les 2 calculs pour la période du 2023-12-28 au 2024-09-18</u> • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-12-28 au 2024-10-03 • $84,16 \\$ + 230,74 \\$ = 314,90 \\$